

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du mercredi 19 janvier 2022  
à 12 h 15**

Considérant l'état d'urgence sanitaire et les décrets ministériels portant sur les procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, **cette séance se tiendra à huis clos, par vidéoconférence qui sera accessible par webdiffusion en direct, et par la suite en différé.**

Malgré l'article 44 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) et l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

**Conseil d'arrondissement – Inscription à la période de questions du public**

Selon l'article 40 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468) et l'article 325 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), les questions ne doivent porter que sur **les sujets à l'ordre du jour**. Considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

Pour s'inscrire il faut aller sur le site [Montreal.ca](http://Montreal.ca), choisir l'arrondissement Outremont, se rendre à la section « Conseil d'arrondissement et consultations publiques », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne.

La question doit être reçue avant 11 h 30 le jour même de la séance extraordinaire. Toute question reçue après 11 h 30 ne sera pas traitée publiquement durant la période de questions des citoyens du conseil extraordinaire du 19 janvier 2022.

Pour envoyer une pièce jointe, vous devez transmettre votre question et la pièce jointe à l'adresse : [secretariat.outremont@montreal.ca](mailto:secretariat.outremont@montreal.ca)

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Mot du Maire et des élu(e)s
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 19 janvier 2022, à 12 h 15

**10.04** Période de questions des citoyens

## **40 – Réglementation**

**40.01** Adoption - *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171) visant à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont du 15 janvier au 30 mars 2022 inclusivement

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1215069032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion, dépôt et adoption d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) visant à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont du 15 janvier au 30 mars 2022 inclusivement.

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069032;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

**DE DÉPOSER** au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

**DE DONNER** un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

**D'ADOPTER** un premier projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont du 15 janvier au 30 mars 2022 inclusivement.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2022-01-05 18:35

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1215069032

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion, dépôt et adoption d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) visant à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont du 15 janvier au 30 mars 2022 inclusivement.

**CONTENU****CONTEXTE**

À la demande du Cabinet du Maire, la piste cyclable existante sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont sera remplacée par une voie partagée entre les cyclistes et les automobilistes. Pour ce faire, il est nécessaire d'y modifier les règles de stationnement du 15 janvier au 30 mars 2022 inclusivement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Avenue Lajoie entre les avenues Outremont et Stuart

**Côté nord**

Sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Outremont et Stuart : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1, du 15 janvier au 30 mars 2022 inclusivement

**Côté sud**

Remplacement des enseigne de signalisation indiquant la piste cyclable par des enseignes indiquant une voie partagée entre les cyclistes et les automobilistes

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

## **MONTRÉAL 2030**

### **Plan stratégique Montréal 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ces modifications seront diffusées lors de leur entrée en vigueur via les différentes plateformes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement: 10 janvier 2022

Adoption: 7 février 2022

Avis public et entrée en vigueur: 10 février 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Chef de division - Circulation et  
occupation du domaine public

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-12-07

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa